



**HAL**  
open science

## Des femmes “ évoluées ” pour une nouvelle Nation (Côte d’Ivoire, 1964)

Louise Barré

► **To cite this version:**

Louise Barré. Des femmes “ évoluées ” pour une nouvelle Nation (Côte d’Ivoire, 1964). Cahiers d’études africaines, 2018, Photographies contestataires, usages contestés, 230, pp.373-398. 10.4000/etudesaficaines.22112 . halshs-02152329

**HAL Id: halshs-02152329**

**<https://shs.hal.science/halshs-02152329v1>**

Submitted on 11 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Des femmes « évoluées » pour une nouvelle Nation (Côte d’Ivoire, 1964)

**Louise Barré<sup>1</sup>**

Résumé : En Côte d’Ivoire, à l’occasion du vote du Code civil en octobre 1964, *Fraternité*, le journal du parti unique au pouvoir, illustre le changement familial par le portrait de deux femmes, la « femme d’hier » et « la femme d’aujourd’hui ». Cet article enquête sur les imaginaires mobilisés par ces représentations photographiques. Les femmes y sont traitées comme support d’une modernité technologique et d’une promesse consumériste. Cette domestication des corps selon un modèle scolaire colonial, hygiéniste et consommateur, contestable du fait du nombre infime de femmes qui pouvaient y prétendre, représente une tentative de promouvoir les normes visuelles d’un genre féminin répondant à une politique officielle. À l’heure où le nouveau Code civil imposait un modèle patriarcal sans précédent sur ce territoire, les rapports sociaux de sexes étaient banalisés par une représentation photographique qui flattait les aspirations à de meilleures conditions de vie. Cet article montre la fabrique d’une image officielle de la sphère privée, d’imaginaires normés de la bonne vie et de la citoyenneté. Enfin, il revient sur la manière dont ce modèle officiel a pu paraître acceptable et désirable dans le contexte des Indépendances.

Mots-clés : Côte d’Ivoire, Code civil, femme, indépendance, photographie, presse, modernité.

Abstract: “Evolved” Women for a New Nation (Ivory Coast, 1964). — The Ivorian Civil code was voted in October 1964 to promote monogamy and an unprecedented patriarchal family model. Its laws were printed in the national newspaper *Fraternité*. Two photographs published on the same pages render the visual imagination behind those legislative changes. They take women as a primary object to represent “modernity”: a rural portraiture symbolizing the “past” is abruptly opposed to a housekeeping and consumerist woman. This article outlines how officials pictured desirable futures. The latter was brought forward despite the very low number of Ivorian women who could actually afford it and despite its bending of female gender norms in Ivory Coast.

Keywords: Ivory Coast, Civil Code, independence, modernity, photography, press, woman.

Je remercie les organisatrices du séminaire Association de recherche sur l’image photographique (ARIP), C. Makward, E. Nimis, S. Panata pour leurs multiples conseils.

---

<sup>1</sup> Laboratoire des Afriques dans le Monde (LAM), Université Bordeaux-Montaigne, Bordeaux.

fig. 1 et 2. Une illustration photographique du changement familial, avant et après le code civil



« Les nouvelles lois sociales accentueront l'évolution de la femme ivoirienne : voilà la femme d'hier » ; « [...] Et voici celle d'aujourd'hui ». *Fraternité*, 11 septembre 1964, pp. 6-7.

Après l'indépendance le 7 août 1960, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) du président Houphouët-Boigny met en place une image de la femme dite « évoluée », dont les attributs et les tâches doivent conforter le projet national<sup>2</sup>. En octobre 1964, un nouveau Code civil vient remplacer l'ancienne dualité juridique coloniale (Benton 2002) qui assignait les Africains à la juridiction coutumière. Le vote de ces neuf lois par l'Assemblée nationale fournit une occasion d'affirmer une vision de la famille et des femmes dont on étudie ici une représentation photographique<sup>3</sup>. Les députés abolissent la polygamie et la dot et consacrent la primauté du chef de ménage qui possède l'autorité parentale, la gestion des biens du couple, ainsi que le pouvoir de décision sur le lieu de résidence (Maddox-Toungara 1994 ; Vléri-Yoroba

---

<sup>2</sup> Pour une comparaison avec l'Égypte, voir Pollard (2003).

<sup>3</sup> P. Chaterjee (1999 : 368), à partir de l'exemple bengali, a montré comment les corps des femmes sont, dans les débats politiques au XIXe siècle, un enjeu spécifique pour les groupes nationalistes. Les injonctions qu'elles subissent en terme de vêtements et d'habitudes alimentaires montrent qu'elles sont en effet investies de la tâche de préservation d'un principe « spirituel » avec lequel les hommes transigent sans arrêt pour s'habituer aux nouvelles conditions socio-économiques : « La nature de l'occidentalisation des femmes devra être nettement distincte de celle des hommes dans la vie moderne de la nation. »

1997). Bien que promus au nom de la cause des femmes, ces textes soumettent en partie le sort de celles-ci à celui de leur couple et à un impératif de reproduction maternelle<sup>4</sup>.

L'article propose une étude qualitative approfondie de deux photographies de femmes, publiées dans le journal du parti unique, *Fraternité*, afin d'illustrer le texte du Code civil. Il s'agit de revenir sur la propagande visuelle du Parti démocratique de Côte d'Ivoire en montrant ce qu'elle infère de partis pris dans la représentation de l'espace domestique et des femmes (Schmidt 2005 ; Rillon 2013). Cette recherche contextualise le contenu et le style de ces photographies afin d'éclairer les inspirations et les implications d'une pensée gouvernementale des genres modernes. Par modernité, on entendra non pas un état de fait (« l'évolution »), ni un temps particulier, mais bien une « revendication » politique, une idée qui produit des effets et que nous invite à identifier Frederick Cooper<sup>5</sup>. L'image photographique constitue un terreau encore peu exploité pour rendre compte de ces usages passés de cette revendication.

Comment l'assignation des femmes à une participation genrée dans l'élaboration de la nation est-elle représentée par la photographie ? En premier lieu, ces images concrétisent le changement matrimonial par la présence d'équipements et d'infrastructures, ainsi que par l'apparition d'une nouvelle culture matérielle constituée de biens de consommation. La modernité féminine est consumériste (Burke 1997)<sup>6</sup>. Ensuite, ces photographies dessinent les traits d'un destin certes domestique pour les femmes, mais d'une domesticité nouvelle issue du modèle scolaire colonial (Barthélémy 2010). Toutefois, leur participation au travail salarié et leur engagement dans l'économie formelle restent ambigus pour ne pas fermer d'opportunités aux centaines de femmes qui entrent alors à l'école ménagère dans l'espoir d'une professionnalisation. Ce portrait d'une féminité scolarisée, hygiéniste et salariée, pendant d'une nouvelle masculinité économiquement responsable, incarne la manière dont le patriarcat nationaliste a tenté de fondre de nouveaux genres officiels.

---

<sup>4</sup> « Les structures familiales seront désormais fondées sur le couple, meilleur garant d'une éducation satisfaisante des enfants », (« Le programme pour le développement économique : les nouvelles structures familiales seront fondées sur le couple », *Fraternité*, 22 juin 1962). Les exemplaires du journal *Fraternité* (1959-1965) et *Fraternité Matin* (1964-1965) cités dans cet article ont été consultés à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), Université de Nanterre.

<sup>5</sup> Voir le chapitre « Modernity » de l'ouvrage de Cooper (2005 : chap. 5).

<sup>6</sup> Dans une étude sur le Zimbabwe, l'auteur identifie la manière dont les publicitaires des années 1950 fabriquent, par des moyens discursifs et idéologiques, la figure du consommateur sous les traits d'une femme (Burke 1997 : 120).

Les nouvelles lois civiles, comme les images qui les illustrent, pouvaient interpeller les contemporains. L'assimilation expéditive faite entre coutume et pauvreté d'une part, entre domesticité féminine et développement technologique d'autre part, n'allait pas de soi. Ce nouveau genre féminin remettait en question l'autonomie financière des femmes soulignée par les anthropologues (Guyer 1981 ; Le Pape 1997, 2007). Le rêve d'équipement, alors que le principal quartier africain d'Abidjan, Treichville, ne possédait pas l'eau courante, interrogeait sur les prérequis économiques à l'achèvement de cette norme. La consultation des documents d'archive (Archives nationales du Sénégal, Archives nationales d'Outre-Mer), la consultation des débats à l'Assemblée nationale ivoirienne lors du vote du Code civil (1964), mais aussi la lecture exhaustive de *Fraternité* et d'une littérature catholique variée (Université catholique d'Afrique de l'Ouest à Abidjan, Centre de recherche et d'action pour la paix à Cocody, Bibliothèque de la Cathédrale d'Abidjan, Foyer Chrétien), ont permis de réunir un corpus de textes qui inscrivent ces représentations dans leur contexte. Cet article vise à repolitiser la photographie de propagande, en montrant la fabrique d'une image officielle de la sphère privée. Il étaye également comment sont alors institués des imaginaires normés de la bonne vie, comme celui de la citoyenneté<sup>7</sup>.

Les photographies prises en compte ne sauraient en rien révéler des indices sur les conditions de vie des femmes ivoiriennes en 1964. Notre méthodologie consiste plutôt à interpréter la manière dont la mobilisation de ces images sert un propos officiel<sup>8</sup>. Christraud Geary a montré comment il est problématique de se servir d'images publiées, en particulier dans la presse, pour en faire une analyse en raison des multiples manipulations éditoriales possibles<sup>9</sup>. Si ces représentations féminines ne sont pas des reflets d'une réalité, les indices visuels mobilisés dans

---

<sup>7</sup> Les images ont aussi des effets sociaux et confèrent notamment un vocabulaire aux acteurs intéressés (Werner 2006).

<sup>8</sup> E. Goffman (1977 : 34-50) a bien mis en évidence la question du rapport « ambigu » des photographies à la réalité soit par leur potentiel descriptif, soit par leur potentiel performatif : « Les thèmes qui se laissent dégager par la photographie possèdent un statut ontologique très mêlé, et [...] toute tentative pour légiférer quant à l'ordre de réalité ainsi représenté risque fort de se voir déçue. » À la place, Goffman propose un questionnement politique de ces images qu'on pourrait transcrire ici pour notre étude de la manière suivante : comment les femmes sont-elles représentées de manière à servir la politique gouvernementale ?

<sup>9</sup> « En supplément de la manipulation qu'ils opèrent des images, les auteurs peuvent aussi les placer dans des contextes totalement différents, voire parfois ajouter une légende erronée ou prêtant à confusion », ma traduction de « *besides actually manipulating the picture, authors may have placed photographs in completely different contexts, not to mention providing misleading or erroneous captions* » (GearY 1986 : 105).

ces images appartiennent bien à des codes qui imprègnent le registre interprétatif du spectateur, comme celui du producteur de l'image (Goffman 1977 ; Brennen & Hardt 2002). N'ayant pas les moyens ici d'identifier les auteurs des photographies qui ne sont pas signées, je me contenterai d'analyser les codes sociétaux qu'elles suivent et produisent<sup>10</sup>. Si ces codes sont des idéaux-types, ils renseignent sur les débats en Côte d'Ivoire, sur ce qu'étaient alors les conceptions du progrès, des tâches genrées, et les imaginaires du développement.

## **Un anti-modèle de la modernité**

Le journal du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, *Fraternité*, s'adresse à un public lettré, sans doute citoyen. Il déploie un imaginaire des espaces ruraux et urbains, dans la disposition des deux photographies, rejetant les premiers du côté du passé au moyen d'un raccourci sémantique entre traditions, expression d'une appartenance régionale et faible mécanisation agricole. L'usage d'un style ethnographique réifiant les Africains et la valorisation de la culture lettrée fonctionnent ensemble pour faire de l'agricultrice un anti-modèle (ig. 1).

### *Un journal adressé aux cadres lettrés de l'administration et du Parti*

Ces photographies sont publiées dans le journal *Fraternité* paru pour la première fois le 24 avril 1959, à l'époque où tous les partis politiques ivoiriens se sont d'eux-mêmes ralliés au leader de l'indépendance Félix Houphouët-Boigny et au Parti démocratique de Côte d'Ivoire. C'est un hebdomadaire qui paraît tous les vendredis, et qui coûte 25 F CFA jusqu'en 1964, puis 50 F à partir de 1964. Il est donc largement accessible à une population salariée<sup>11</sup>, même si celle-ci constitue la portion congrue des travailleurs, soit environ un cinquième de la population active selon les estimations de l'Inspection du travail en 1951<sup>12</sup>. La moitié de ces travailleurs salariés

---

<sup>10</sup> Cette recherche aurait, entre autres, bénéficié d'entretiens avec Jacob Adjobi, premier photographe du quotidien *Fraternité Matin* (publié en 1964) ou encore avec Paul Kodjo qui a travaillé pour *Abidjan Matin* de 1961 à 1963. Je remercie E. Nimis pour cette information.

<sup>11</sup> 25 F représente moins d'une heure de travail rémunéré au salaire minimum, fixé en 1957 à 33,20 Fr CFA pour la zone 1 (Abidjan) (K 440 [179], Archives nationales du Sénégal [ANS]).

<sup>12</sup> L'Inspection du travail estime que les actifs sont environ au nombre de 580 000 en 1954, sur une population de 4 millions (2G 17-1954, ANS).

sont des migrants agricoles venus du Burkina Faso, du Mali, qui se trouvent dans les zones rurales<sup>13</sup>.

**Fig. 3. Les photographies dans leur contexte de publication : présentées en vis-à-vis sur une double page, elles encadrent le corpus des neuf lois du code civil.**



*Fraternité*, 11 septembre 1964, pp. 6-7.

Le journal a donc sans doute plutôt pour lecteurs un public d'urbains, intégrant également des travailleurs instruits mais non salariés. Les fonctionnaires en sont les principaux lecteurs supposés puisque le parti unique invite les employés des administrations centrales et locales à s'y abonner, de même que les sous-secrétaires de section PDCI qui résident dans des petites villes ou dans des espaces ruraux. Toutefois, tous les fonctionnaires locaux ne savent pas lire. À partir d'octobre 1964, *Fraternité* est édité à 12 000 exemplaires, ce qui est en deçà du nombre total de fonctionnaires africains en Côte d'Ivoire<sup>14</sup>. Ce chiffre indique un nombre de lecteurs minimum, les impressions pouvant ensuite circuler entre plusieurs mains.

<sup>13</sup> D. Gary-Toukara (2008 : 18) récuse l'idée qu'il s'agirait d'une « migration de pauvres », image trop souvent associée à l'analphabétisme. La moitié d'entre eux étaient rémunérés en dessous du minimum vital. Leurs migrations souvent temporaires limitaient de surcroît ce lectorat potentiel (Cordell, Gregory & Piche 1996 : 166).

<sup>14</sup> L'Inspection générale du travail (IGT) compte 11 528 employés dans l'administration générale, 10 771 dans les services techniques en 1951. On peut supposer que ce chiffre s'est largement accru après l'indépendance (2G 6-51, ANS).

*Fraternité* n'est rien d'autre que la voix officielle du parti unique et l'organe de communication du gouvernement. Le « directeur politique » de ce journal est le président de la République, Félix Houphouët-Boigny<sup>15</sup>. Dans le premier numéro de 1959, l'éditorial définit la mission du journal : être « la voix de notre grand parti », « le reflet fidèle de la vie de notre pays »<sup>16</sup>.

### *La stigmatisation d'une ruralité coutumière*

À l'attention d'un public essentiellement urbain, intégré dans les structures du Parti, possiblement socialisé dans les écoles européennes, la « femme d'hier » dépeint une ruralité dépassée.

La prise de vue en contre-plongée accentue la proximité de la jeune fille avec le sol, ce que renforce aussi sa position accroupie. Elle est à l'extérieur d'une concession dont on voit en haut la construction en bois. La jeune femme est seins nus, avec un pagne tissé noué autour de la taille. Cette forme de pagne monté par assemblage de bandes blanches teintées à l'indigo, appartient aux pratiques textiles et vestimentaires du nord de la Côte d'Ivoire. Kong, en particulier est, au moins depuis le xve siècle, un centre important de tissage en raison de la culture cotonnière (Blé 2012)<sup>17</sup>. Du fait de la présence de mil à côté de la jeune fille, culture appartenant plutôt aux zones de savane du nord de la Côte d'Ivoire, l'association entre le portrait de la jeune fille et une origine géographique semble renforcée<sup>18</sup>.

Par ailleurs, à l'heure où le journal *Fraternité* met en scène des exemples d'initiatives agricoles mécanisées ou collectivistes, l'échelle de production féminine pour satisfaire les besoins familiaux renvoie à une agriculture de subsistance. En Côte d'Ivoire, depuis l'orientation exportatrice de l'agriculture dès 1920, et plus encore dans la décennie 1950, les femmes prennent, en effet, quasiment exclusivement en charge les cultures vivrières (Augé 1969). Mais elles sont aussi très sollicitées sur les plantations de café et de cacao qui s'étendent

---

<sup>15</sup> Son rédacteur en chef est initialement Joachim Bony, qui devient ministre de l'Enseignement technique dans le gouvernement national de novembre 1963, avant d'être limogé en janvier 1963 lors des complots (Grah-Mel 2003 : 65).

<sup>16</sup> C'est le deuxième journal national existant jusqu'en décembre 1964 avec *Abidjan Matin*. Ce quotidien se transforme en 1964 en *Fraternité Hebdo*.

<sup>17</sup> « From the north of Côte d'Ivoire, the Senoufo adorn a handwoven cotton cloth with alternate dark blue and white vertical lines » (Falola & Jean-Jacques 2015 : 349). Werewere Liking, interrogée par Christine Makward affirme que ce type de pagne viendrait plutôt de la région de Man, au nord-ouest de la Côte d'Ivoire.

<sup>18</sup> Voir le tableau que fait l'auteur des grandes spécialisations culturelles régionales à la fin de la période coloniale (Chaléard 1996 : 93).



considérablement dans les années 1950, en particulier au moment de la traite saisonnière d'octobre à décembre (Chauveau & Dozon 1987). Représenter une femme occupée à une culture essentiellement de subsistance et non de commercialisation, alors que de larges régions ivoiriennes connaissent une réorientation massive du travail féminin vers la plantation familiale, constitue une première manipulation éditoriale qui tend à souligner la faible intégration de l'espace rural au commerce national.

Cette photographie prend place au sein d'un éloge de la culture lettrée et occidentale, par rapport à laquelle l'espace rural apparaît toujours en défaut. La légende explicite le lien entre les photographies en commençant par établir un écart temporel entre les deux : une agricultrice y passe pour « la femme d'hier », tandis que la ménagère incarne « la femme d'aujourd'hui ». L'intitulé reprend le qualificatif colonial « d'évoluée » (« l'évolution de la femme »), utilisé par les administrateurs coloniaux pour parler des Africains lettrés ou passés par les écoles coloniales. Il valorise donc la culture écrite et considère l'appropriation des codes occidentaux comme une forme de futur enviable. Par ailleurs, un encart publié sur la même page que ces photographies et titré « Il faut que cela change », associe le manque d'éducation scolaire à un crime : « Encore faudra-t-il que cesse la criminelle inconséquence de ceux qui provoquent l'enfantement sans vouloir franchir en même temps les barrières de l'ignorance médicale, diététique et sociale »<sup>19</sup>. Cette citation condamne toute maternité non médicalisée. Surtout, elle fait du manque d'éducation scolaire, où sont dispensés les cours de puériculture aux femmes, un crime qui ajoute un pendant moral à la désapprobation du mode de vie rural. Le journaliste prête aux ruraux une intention délibérée de résister aux normes transmises par les écoles, alors même que celles-ci ne couvrent pas l'intégralité du territoire en 1964<sup>20</sup>. La valorisation de la culture lettrée au travers de la scolarisation et de la médicalisation entraîne une stigmatisation du mode de vie rural.

Cette représentation qui associe ruralité, marginalité géographique, et économie du besoin, est d'autant plus repoussante qu'elle se donne à voir sous les traits d'un style photographique objectivant, le « style ethnographique », outil de pouvoir et d'assignation ethnique à la période coloniale.

---

<sup>19</sup> La rédaction, « Il faut que cela change », *Fraternité*, 11 septembre 1964.

<sup>20</sup> « Au lendemain de l'indépendance, le taux d'alphabétisation de la Côte d'Ivoire ne se situe guère qu'entre 5 et 10 % » (Grah-Mel 2005 : 55).

## *Le rejet du style ethnographique*

Cette photographie appartient aux conventions de la photographie ethnographique. Celle-ci est destinée à illustrer les intérêts d'une recherche, et elle passe par la quête de la représentation de « l'indigène » (Geary 1986 : 96). Souvent rurales, ces représentations ont pour objet la saisie des caractéristiques spécifiques d'un groupe ou la mise en valeur de « type ethnographique », effaçant le nom de la personne photographiée, les circonstances de la prise de vue, etc. Pourtant l'image (fig. 1) n'est pas un portrait, mais plutôt l'illustration d'une activité quotidienne. Cette photographie, comme le suggère le sourire légèrement malicieux, ou peut-être simplement gêné de la jeune femme, comporte un degré de mise en scène. Cette dernière a longtemps été pratiquée en anthropologie, notamment lorsque les anthropologues « font “rejouer” à des acteurs des scènes ou des pratiques culturelles qui n'étaient plus pratiquées dans la vie quotidienne ». Ce jeu est longtemps resté légitime dans une anthropologie orientée vers le passé (de L'Estoile 2005 : x).

Or, ce style ethnographique est bien présent à la vue et à l'imaginaire des lecteurs urbains comme l'atteste l'importance de la carte postale à Abidjan dans les années 1960. Erika Nimis (2005 : 121) rappelle que les cartes postales sont alors « à l'usage à peu près exclusif de la société coloniale » jusque dans les années 1950, ce qui accentue la probabilité que leur sujet et les poses sont de nature à lasser la volonté d'exotisme des Européens présents en Côte d'Ivoire. Ces représentations occasionnent éventuellement des plaintes, comme celle que formule ce lecteur de la revue *Foyer chrétien* en 1958 :

Les éditions photographiques de cartes postales ne présentent les Africains que sous un aspect pornographique, soit sous les traits qui les rapprochent encore de l'homme des cavernes [...]. Juger l'Afrique à travers ces cartes postales obligerait à dire que tous les noirs vivent nus ! [...] le nombre de ces cartes postales mises à la disposition des touristes est impressionnant [...] ces cartes sont loin de refléter notre vie [...]. C'est porter atteinte chez nous à la moralité que d'exposer dans les étalages et sur les places publiques des nudités<sup>21</sup>.

Hormis le jugement pudibond de ce lecteur étant donné la banalité de la nudité dans les espaces ruraux ivoiriens, on peut retenir de cette critique la dénonciation d'une instrumentalisation des représentations d'Africains à des fins commerciales, soit en jouant sur l'exotisme érotique, soit en exaltant une différence technologique entre métropole d'alors et colonies afin de conforter

---

<sup>21</sup> Numéro 24, février 1958, BNF, Cote FOL-JO-10617, Paris. Les exemplaires de la revue *Foyer Chrétien* (1956-1959), cités dans cet article ont été consultés à la Bibliothèque nationale de France.

le sentiment de la différence. Cette réaction renseigne ainsi sur la manière dont cette photographie d'une femme accroupie, tout en possédant un potentiel réaliste du fait de la présence d'une culture vivrière, de la reconnaissance vestimentaire, peut également susciter un sentiment de rejet du fait de son amalgame avec un style photographique commercial et surtout colonial. La représentation officielle de la « femme d'hier » joue donc de ce double répulsif, la « typification » ethnographique réifiante et la marginalisation d'une agriculture rurale de subsistance.

Toutefois, il est aussi possible qu'en raison de l'ancrage régional de la première photographie, la succession temporelle évoquée par la légende n'apparaisse pas plausible aux yeux des lecteurs. La différence de l'intégration économique mondiale entre le nord et le sud de la Côte d'Ivoire, depuis le xix<sup>e</sup> siècle (Chauveau & Dozon 1987), est un état de fait qui peut justifier de lire l'opposition entre des deux photographies de manière géographique, entre Nord et Sud donc, plutôt que de manière temporelle.

## **La féminité officielle du PDCI : une auto-représentation ancrée dans la photothèque coloniale**

Contrairement aux images aujourd'hui devenues célèbres des photographes maliens Seydou Keita et Malick Sidibe dans lesquelles des commissaires d'exposition (Magnin 1997, 2011 ; Enwezor 2010) et des chercheurs ont vu les marques d'une auto-représentation flamboyante, entre « technique de soi » et « individualisation », la photographie officielle de la période post-indépendance ne semble pas avoir été autant étudiée (Rillon 2011). Les chercheurs qui travaillent sur l'histoire de la photographie en Afrique sont davantage intéressés par une photographie témoignant d'une contestation ouvertement exprimée contre un régime répressif (Werner 2002). Or, ces images contestataires ne prennent sens que dans le contexte normatif des discours officiels dont il est intéressant de montrer les inspirations et les fondements idéologiques<sup>22</sup>. La seconde photographie féminine de *Fraternité* est une auto-représentation officielle du PDCI<sup>23</sup>. Elle constitue un moment de réappropriation du corps national, en même temps qu'elle prescrit un genre officiel.

---

<sup>22</sup> O. Rillon (2011 : 64-83) oppose les photos de défilés, montrant des femmes en rang et rigides, aux danseurs de twists, avec des corps désarticulés.

<sup>23</sup> « Portraiture is literally a game of theater and masquerade, premised on the artifice of self-construction » (Enwezor 2010 : 25).

## *Une photothèque coloniale à l'ère de la démocratisation de l'auto-représentation*

En 1964, alors que les pratiques du portrait se démocratisent largement, la photographie officielle est encore tributaire d'une bibliothèque coloniale. Dans les années 1950, la plupart des photographes installés à Abidjan sont des Français, bien que plusieurs photographes africains travaillent pour l'administration coloniale en Afrique de l'Ouest<sup>24</sup>. Comme le souligne Erika Nimis (2005 : 121), « même si des studios ouvrent dans toutes les capitales avant les indépendances, les photographes africains sont marginalisés par le pouvoir colonial et ne sont que très rarement sollicités pour effectuer des reportages officiels ». L'auteure dénombre ainsi sept photographes à Abidjan en 1955, uniquement européens, même si ses enquêtes révèlent aussi l'existence de quelques studios tenus par des Africains comme l'ancêtre du « Sport Studio » à Treichville ouvert par Victor Wissin Benehoane dans les années 1930, ou encore celui de David Fabunmi en 1952 (ibid. : 123-124). Cet état de fait change dix ans plus tard en raison de la demande de photos d'identité (Werner 2002). Les studios photographiques se multiplient : 217 ateliers sont recensés à Abidjan en 1963 pour 350 000 habitants, soit « un atelier pour 1 613 personnes » (Nimis 2005 : 142). La période qui nous intéresse est donc celle d'un incroyable essor de la portraiture par des photographes africains installés en Côte d'Ivoire, à destination d'un public de plus en plus nombreux. Toutefois, les chiffres indiqués montrent aussi que ce boom suit une longue période de monopole européen sur la pratique photographique, qui peut nous éclairer sur les fonds photographiques du journal *Fraternité*.

La pérennité de l'utilisation des fonds coloniaux dans les publications est précisément un objet de contestation dans la décennie avant les Indépendances.

En 1953, au moment de la fondation du journal ouest-africain *Bingo* étudié par Jennifer Bajorek, les éditeurs tentent de renverser la mainmise européenne sur la photographie. Le journal appelle à la participation de photographes africains pour créer les codes visuels d'une « modernité africaine ». À Abidjan, le studio Ciné-cité participe dès 1953 à l'illustration de *Bingo* et au renouvellement d'une vision de « l'Afrique telle qu'elle est », loin de l'exotisme européen (Bajorek 2012). Pourtant, écrit J. Bajorek, « le reste des photographies provenaient du service d'information coloniale et de plusieurs agences de presses européennes bien

---

<sup>24</sup> L. Buckley (2005 : 249) atteste en particulier de l'existence d'un fond photographique dans les archives nationales de Gambie, qui proviennent pour l'essentiel de Joseph Bahoum, un fonctionnaire gambien qui y a travaillé entre 1947 et 1956.

connues »<sup>25</sup>. Le service d'information coloniale est rattaché au cabinet du gouverneur général, et son fond est une véritable œuvre de propagande destinée à soutenir le discours colonialiste.

### *La photothèque coloniale : l'institution domestique dans les services sociaux coloniaux*

La photothèque de *Fraternité*, dont les clichés ont été exécutés par des photographes professionnels européens ou africains, peuvent aussi provenir en partie des services administratifs. Deux d'entre eux sont susceptibles de produire ces clichés : le service d'éducation de base à destination des populations rurales et le service social à Abidjan.

L'éducation de base est, à partir de 1951, un service pédagogique à destination des adultes, dans les zones rurales, visant à délivrer des savoirs techniques. L'enseignement est genré et consiste pour les femmes en une initiation à la puériculture et aux sciences ménagères. Ainsi, à ce moment, l'administration coloniale en Côte d'Ivoire étend le modèle domestique métropolitain, jusque-là promulgué uniquement par ses institutions scolaires, dans les zones rurales et auprès des femmes adultes citadines. L'enseignement ménager n'a rien de colonial, il a été conçu comme un apprentissage spécialement féminin en métropole au tournant du xxe siècle, quand se forment les premières écoles professionnelles (Lebeaume 2014 : chap. 1). Avant 1950, seules y accèdent en AOF les élèves des écoles coloniales, depuis le primaire jusqu'aux étudiantes qui entrent à l'École normale de jeunes filles de Ruisque. Elles y découvrent alors « une pédagogie particulièrement intrusive » destinée à la « préservation de l'ordre social » (Barthélémy 2010 : 19, 125). La mise en place des services sociaux coloniaux en 1950 généralise donc aux femmes rurales cet apprentissage au nom des principes hygiénistes et de l'amélioration des conditions de vie locales<sup>26</sup>.

La politique « d'éducation de base » menée dans les villages comporte plusieurs volets dont l'un consiste à sensibiliser les populations rurales à des thèmes choisis par l'administration au moyen de tournées cinématographiques. Des conseils hygiénistes, domestiques ou familiaux sont délivrés par des animateurs ruraux, des enseignants ou stagiaires de l'École nationale de formation d'Outre-Mer (ENFOM). Ces tournées ont en particulier pour support des séries photographiques imprimées sur de grands panneaux et commentées par l'agent de la tournée.

---

<sup>25</sup> « Remaining photographs were furnished by the colonial information service and several well-known European press agencies » (Bajorek 2012 : 140-164).

<sup>26</sup> 2G 55-138, ANS.

Un courrier du haut-commissaire de la République à Dakar, au gouverneur territorial de la Côte d'Ivoire en 1953, renseigne ainsi sur les conditions de fabrication de ces illustrations :

J'ai l'honneur de vous adresser pour information un exemplaire d'une série épidioscopique [vues fixes projetées par transparence au moyen d'un épidioscope] pour l'illustration des causeries présentées par le service de l'agriculture lors des séances d'éducation de base. [...] Je vous serai très obligé de bien vouloir faire préparer par le personnel du service des Affaires sociales d'Abidjan et par des figurants et figurantes autochtones une série de photographies [...] sur le thème « la vie familiale ». Elle pourra comprendre, par exemple, une série de vues sur la tenue générale de la case et de la concession, une série de vues concernant l'entretien de la vaisselle et la lessive familiale, les soins aux jeunes enfants [...], la tenue des jeunes écoliers, la cuisine etc. Cette énumération n'est pas limitative et doit être, bien entendu, complétée selon les initiatives et connaissances de votre personnel social. Les photographies ainsi tirées seront assorties d'un bref commentaire et adressées à mon cabinet. L'impression, la publication, et la diffusion des séries seront effectuées par les soins du service de l'éducation de base de Dakar<sup>27</sup>.

La propagande que servent ces montages est du reste parfaitement identifiée par ses spectateurs. Raymond Bobinel, stagiaire de l'ENFOM envoyé en Côte d'Ivoire à l'été 1955, afin de travailler pour le service des affaires sociales, en est témoin<sup>28</sup>. Dans son rapport de stage, il souligne l'imperméabilité des villageois à ses présentations et remarques : « Peut-être se méfiaient-[ils] d'un sujet qui prête facilement par lui-même à de longs sermons éducatifs ? » Un autre animateur de tournée remarque, quant à lui, les questions « tendancieuses » de ses interlocuteurs qui s'indignent notamment que « les blancs représentent les noirs avec de si vilains traits »<sup>29</sup>. L'expression ténue d'une remise en cause de l'entreprise éducative coloniale atteste de l'attention critique de spectateurs et de spectatrices anonymes soumis à cette forme de propagande inédite.

Le développement de l'enseignement ménager dans les écoles urbaines des années 1950 en Côte d'Ivoire renseigne sur une autre origine plausible de la deuxième photographie. Certes,

---

<sup>27</sup> Lettre du haut-commissaire de la république à Monsieur le gouverneur de la Côte d'Ivoire, 22 mai 1953, O 661 (31) Côte d'Ivoire : éducations de base, comptes rendus des missions 1953-1955, ANS.

<sup>28</sup> Compte-rendu au chef de service des affaires sociales. Rapport sur la tournée cinéma. Du 25 juillet au 8 août (1955), O 659 (31), ANS.

<sup>29</sup> Circuit cinéma culturel. Rapport de tournée du 19 octobre au 8 novembre 1955, Y. Gbikpi, O 659 (31), ANS.

l'enseignement ménager a toujours fait partie du curriculum dans les écoles féminines tenues par les missionnaires ou au sein de l'école publique, mais il occasionne des instituts spécialisés à partir des années 1950. L'apprentissage des travaux ménagers est ainsi un but du service social créé en 1950 avec l'arrivée d'assistantes sociales métropolitaines (Knibiehler 1980 ; Mabon 2000). Celles-ci donnent des cours de couture et d'économie domestique dans les centres sociaux qu'elles ouvrent à Treichville, Adjamé, Port-Bouët, en plus du suivi médical qu'elles assurent par des visites à domicile<sup>30</sup>. En 1953, une école de formation d'aides-sociales est créée à Grand-Bassam où cette photographie aurait aussi pu être prise. La première promotion compte huit femmes en 1954. Après l'indépendance, la promesse de formation du gouvernement se matérialise pour les femmes par la construction de foyers féminins régionaux ou encore d'écoles des métiers féminins inaugurées par des ministres, sur le modèle de ces centres sociaux<sup>31</sup>. Ils sont complétés par des cours privés de sténo-dactylographie. Ainsi, le défi de la formation technique qui se pose au moment de l'indépendance trouve des réponses genrées avec la constitution de filières spécifiquement féminines, dont on pense qu'elles satisfont à la fois un idéal de mère au foyer, en même temps qu'elles donnent des ressources pour occuper un emploi de service. La deuxième image (fig. 2) pourrait donc documenter une nouvelle formation à l'éducation ménagère ouverte en Côte d'Ivoire.

Les deux jeunes femmes représentées lavent une vaisselle composée de pots en fer ou en fonte, de bols en verre, qu'elles disposent sur un égouttoir. La pièce blanche, sans doute peinte à la chaux, est fermée et munie d'un plan de travail carrelé. Elles disposent chacune d'un évier construit à mi-hauteur d'où s'écoule l'eau courante. Les deux éviers suggèrent non pas un espace domestique particulier mais plutôt l'espace institutionnel d'un centre de formation.

Les deux jeunes filles portent des blouses blanches en tissu industriel. Ces vêtements cousus semblent renvoyer à un uniforme, mais aussi à l'exécution de travaux d'aiguille. La taille est très légèrement marquée de manière à ne pas accentuer les formes. La confection de leur vêtement relève soit d'un tailleur, soit d'un apprentissage de la couture à partir de patrons, ou encore d'une importation européenne. Leur poitrine est couverte, la couleur blanche renvoie à un imaginaire de la propreté. La jeune femme au premier plan porte ses cheveux naturels, non

---

<sup>30</sup> Rapport sur la protection de la collectivité, de la famille et de l'enfance 1951-1952, Côte d'Ivoire, 2G 52-3, ANS.

<sup>31</sup> « Joachim Bony inaugure le foyer de la femme de Lakota », *Fraternité*, 13 mai 1961, « Visitant le centre des métiers féminins de Cocody, M. Joachim Bony souligne l'importance du rôle de la femme dans l'évolution sociale », *Abidjan Matin*, 20 février 1962.

tressés, conformément aux recommandations d'hygiène des maitresses dans les écoles primaires en AOF avant la Seconde Guerre mondiale<sup>32</sup>. L'absence de colliers ou de boucles d'oreilles — pouvant s'expliquer par leur jeune âge, par le fait qu'elles ne sont pas mariées ou bien qu'elles sont en apprentissage — leur donne un air modeste. Ces indices multiples font de la deuxième photographie une illustration de la nouvelle formation féminine spécialisée dans l'éducation domestique.

Plusieurs manuels d'économie ménagère publiés par l'Église catholique en Côte d'Ivoire dans la décennie 1960 reprennent et amplifient ces nombreuses recommandations sur la tenue de la maison, la tenue du corps, l'utilisation de l'argent du ménage, l'ameublement de la maison, le type d'activité selon les périodes de la journée ainsi que le comportement à adopter vis-à-vis de son mari<sup>33</sup>. L'activité domestique y est en effet au cœur des activités féminines : « La femme s'intéressera à sa nouvelle maison, la tenant propre, ordonnée, agréable, accueillante »<sup>34</sup>. D'autre part, les conventions corporelles qui semblent dicter la tenue des deux jeunes femmes photographiées, debout, droites et en simples uniformes blancs, renvoient bien aux prescriptions de ces manuels : « Elle sera toujours propre et bien vêtue (cela ne veut pas dire qu'elle doit toujours porter des robes neuves) »<sup>35</sup>. L'installation d'une cuisine en hauteur correspond aux instructions corporelles : « Pour laver : ne pas se mettre à genoux, ni installer sur la partie humide. Mais prendre un balai à manche et se tenir sur la partie non lavée »<sup>36</sup>. Des considérations pratiques se mêlent à une progressive redéfinition des poses corporelles genrées dans ce nouveau modèle éducatif féminin.

Les services sociaux mis en place dans les années 1950 fournissent donc les codes d'une nouvelle figuration des femmes « modernes » que reprend ici *Fraternité*.

---

<sup>32</sup> O 307 (31) Enseignement ménager, Enquête 1939, ANS.

<sup>33</sup> M. Toussaint-Samat, *L'Africaine et sa maison*, Issy-les-Moulineaux, Éditions Saint-Paul (« Les Classiques africains »), 1967 (Archives de l'archevêché d'Abidjan, quartier de la cité administrative, Abidjan).

<sup>34</sup> *Morale Familiale*, Issy Les Moulineaux, Éditions Saint-Paul, Les Classiques africains, 1961 (Archives de l'archevêché d'Abidjan, quartier de la cité administrative, Abidjan).

<sup>35</sup> *Économie familiale*, Issy-les-Moulineaux, Les Classiques africains, n° 904, 1964 ou 1976 (Archives de l'archevêché d'Abidjan, quartier de la cité administrative, Abidjan).

<sup>36</sup> *Ibid.*



### *La « femme d'aujourd'hui » ou les logiques de l'appropriation*

Jennifer Barojek (2012) a ainsi étayé le paradoxe d'une auto-représentation des Africains dans les années 1950 : le sujet de droit représente également une figure coloniale, celle de « l'évolué », par l'assimilation des valeurs occidentales. Selon elle, la constitution d'une esthétique et d'une représentation visuelle des Africains lettrés, acculturés, mécanisés, participe d'un combat pour la reconnaissance politique. Avec l'indépendance ivoirienne, la représentation du bon gouvernement familial et d'un genre féminin ordonné, discipliné et mécanisé devient une métaphore du gouvernement national.

La seconde photographie, qui incarne une vision positive de la féminité telle que le gouvernement veut désormais la promouvoir, semble aussi lasser l'intégration des femmes dans une économie mondialisée, en faisant d'elles des consommatrices de biens importés. Leurs vêtements, mais aussi les casseroles en fonte qui supposent une cuisinière au gaz, sont autant de marqueurs visuels d'une capacité économique conséquente, comme d'un accès à des biens mondialisés. La prospérité de l'économie domestique annonce donc celle de la nation entière. Le cliché ne représente pas seulement une jeune femme urbaine, mais bien un idéal de comportement féminin respectable. La ménagère est une image d'une modernité officielle, et non d'une modernité « cosmopolite » qui était l'attrait de la jeunesse urbaine en Afrique de l'Ouest.

Ophélie Rillon (2011) nous rappelle par exemple la vivacité des modes vestimentaires féminines et masculines dans les années 1960 au Mali, et l'existence de groupes sociaux en opposition avec les normes actées de l'État postcolonial. Ces « jeunes » s'approprient des codes vestimentaires d'une culture « globale » ou « cosmopolite » influencée par le cinéma hollywoodien et la musique. Rien de cela ne transperce dans les représentations féminines du PDCI qui assignent des rôles délimités aux femmes, ceux de mère et d'épouse. Au Mali comme en Guinée, le pantalon pour les femmes et le défilé militaire font, pendant un temps, partie de l'attrait féminin officiel sous Modibo Keita ou Sékou Touré. En Côte d'Ivoire, au contraire, le moment de l'indépendance ne voit pas d'ambitions révolutionnaires affecter les assignations genrées. À partir de 1964, le journal hebdomadaire *Fraternité* est doublé d'un quotidien, *Fraternité Matin*, qui publie régulièrement des encarts intitulés « Le coin du bonheur » représentant des mariages civils en robe blanche et costume noir.

**fig. 4. Mariage de Marie-Aimée Konan, « Le coin du Bonheur »**



*Fraternité Matin*, 12 octobre 1965 n° 255, p. 4. « Le coin du bonheur » est un encart dédié à la rubrique mondaine des mariages en blanc. Voir aussi *Fraternité Matin* les 4 octobre 1965, n° 248, p. 4, le lundi 18 octobre 1965, n° 260, p. 4.

Le spectacle d'une reconduction des normes féminines occidentales incarne la promesse d'un bon gouvernement, à condition de reconnaître au centre de l'imaginaire politique post-colonial l'attrait d'un sujet scolarisé et consommateur. Cet horizon visuel se nourrit d'un espoir d'équipement et d'infrastructure pour exaucer les vœux matériels et technologiques qu'exprime cette photographie.

### *Une modernité désirable : l'incorporation des femmes au corps national*

Les deux photographies publiées sur une double page de *Fraternité* illustrent le texte des neuf lois du Code civil. Les images présentées ne disent rien de l'imposition du contrat matrimonial civil, de l'interdiction de la dot pénalisée par une forte amende, des conditions très restrictives de divorce, de la dépendance conjugale instaurée par un régime unique de communauté de biens au bénéfice de l'autorité paternelle. Sur ces images, le mari n'est pas présent, le lien matrimonial pas même évoqué. Au contraire, ces photographies illustrent le « changement de mentalité »<sup>37</sup> sous la forme d'un exode rural, d'une transformation des conditions matérielles d'existence, d'une discipline du corps féminin. Par conséquent, le Code civil ivoirien semble incarner bien davantage qu'un ensemble de conditions légales. Entre ce que prescrivent les textes et l'illustration photographique se loge ainsi le contenu d'une modernité inévitable, où le corps,

---

<sup>37</sup> « Connaissance de la caisse », *Fraternité*, n° 331, 27 août 1967.

le rôle et le travail des femmes en particulier occupent une place ambiguë. Ce genre féminin consumériste constitue le pendant attractif d'une modernité qui inscrit les femmes sous la tutelle de leur mari.

### *La désirabilité du modèle officiel*

Le système autoritaire ivoirien n'autorise pas une contestation ouverte de la politique du PDCI au début des années 1960. Les partis qui expriment une conception différente de ce que peut être l'indépendance ivoirienne (Zolberg 1969 : 262 ; Chauveau & Dozon 1987 : 273-274 ; Bamba 2016 : 41-51) sont progressivement intégrés à l'appareil du PDCI, quand ils ne sont pas dissous (Kipré 2005 ; Grah-Mel 2010). Par exemple, au niveau local, les partisans du PDCI ont la main sur les décisions villageoises, dès les années 1940, dans la région de Sinfra et Boualé (Tralou 1985). Pierre Kipré (2005 : 213) décrit, quant à lui, un pouvoir autoritaire fondé sur la distribution des « hommes du président » à tous les leviers du pouvoir du village jusqu'au sommet de l'État. Dans ces circonstances, la réception du Code civil est une entreprise impossible à juger par les archives officielles.

*Fraternité*, qui assure la couverture de la campagne de promotion du Code civil, pendant laquelle les députés ivoiriens partent dans les régions pour expliquer les nouvelles lois, en fait un compte rendu dithyrambique. Ces tournées « triomphales » sont aussi l'occasion de remises de décoration, de distribution de cartes du Parti et de réélection des membres du bureau de la section locale du PDCI. La forte affluence annoncée par le journal à Man et Korhogo<sup>38</sup> peut donc autant être la conséquence d'un soutien populaire, comme l'annonce le journal, que d'une obligation professionnelle pour tous les membres locaux du PDCI, chefs de village ou simples citoyens venus renouveler la carte sans laquelle ils ne peuvent prétendre à un poste administratif par exemple<sup>39</sup>. La photographie de foule acclamant le président de l'Assemblée nationale Philippe Yacé y tient un rôle performatif dont relève également la propagande du journal : il figure le consentement afin de provoquer celui-ci.

---

<sup>38</sup> 6 000 personnes à Man d'après le reportage de *Fraternité* (n° 288), 7 000 personnes à Korhogo (n° 289) sur une population estimée grossièrement à 10 000 habitants en 1960. Le journal se soucie sûrement de restituer l'aval de représentantes féminines de l'Association des femmes ivoiriennes et de ses sections locales comme à Bouaké : « En conclusion, Mme Etté a déclaré que la femme ivoirienne avait lutté pour son indépendance et le gouvernement ne s'est pas montré ingrat à son égard, et pour preuve, il a aboli la polygamie et le matriarcat qui constituaient autant d'entraves à l'harmonie du foyer », (« Mme Etté, Association des Femmes Ivoiriennes, de retour d'Israël », *Fraternité Matin*, n° 3, 11 décembre 1964).

<sup>39</sup> Sur l'interprétation des rassemblements de foule, voir R. Tiquet (à paraître).

Dans ce contexte autoritaire, les représentations de l'espace domestique soutiennent le projet politique ivoirien. Loin d'être des images neutres, elles participent d'un projet nationaliste dont le but nous semble d'abord être l'incorporation genrée des femmes dans le corps national. L'historiographie en l'état ne permet pas d'identifier en Côte d'Ivoire un groupe féminin tentant de s'inscrire en porte-à-faux vis-à-vis de la nouvelle politique patriarcale après l'indépendance. Regroupées au sein du Comité féminin du PDCI, dont Célestine Ouezzin Coulibaly est la présidente en 1949 (Barthélémy 2016), elles demandent en 1959, lors du congrès du PDCI, à bénéficier d'une politique spécifique<sup>40</sup>. Mais, dans les années 1950, leur mouvement se heurte à une attitude paternaliste les incitant à se soumettre aux décisions du comité directeur du Parti et à « encourager et soutenir les hommes »<sup>41</sup>. En 1963, la formation de l'Association des femmes ivoiriennes (AFI) vise surtout à être l'organe féminin du PDCI, dont la présidente, Thérèse, est la femme d'Houphouët-Boigny (Gény 2017).

Devant l'impossibilité actuelle de retracer les dissensions à l'œuvre, on doit revenir sur l'analyse d'Aristide Zolberg en 1969. Pour expliquer l'acceptabilité du parti unique ivoirien, il postule une forme de « discipline auto-imposée des élites » : « De nombreux membres du groupe dirigeant, voire même quelques opposants, pensent sincèrement que dans un pays de ce type, seul un parti unique est désirable » (Zolberg 1969 : 264)<sup>42</sup>. L'horizon du développement ou de la modernisation, ajoute-t-il, justifie un conformisme politique. On ne peut sous-estimer aussi l'importance de l'espoir soulevé par l'indépendance et la croyance d'un « décollage » économique qui va, dans un avenir proche, concrétiser ses promesses matérielles et d'équipement. Ces espoirs ont été différemment formulés par des observateurs nigériens et ghanéens dans leur propre pays (Ajayi 1982 ; Appiah 1992). Les photographies présentes participent de cet horizon d'attente déployé par le parti unique. En effet, cette participation genrée au corps national, sous les traits d'individus aisés économiquement et technicisés, constitue un moyen d'inclusion politique autant qu'un puissant levier de consentement. Le

---

<sup>40</sup> « Motion sur le rôle de la femme en Côte d'Ivoire adopté par le Congrès du PDCI » retranscrit dans Foyer Nouveau, mensuel de l'action catholique des familles de Côte d'Ivoire, n° . 37, avril 1959, p. 1 (cité dans Vleï-Yoroba 1994 : 356).

<sup>41</sup> Henriette Diabaté en 1978, citée dans De Vault (1990 : 95). Voir aussi Barthélémy (2016). Sur l'AFI, voir Maddox-Toungara (1994) et Geny (2017), ou encore l'enquête sur le rôle politique de Célestine Ouezzin Coulibaly, la femme du député pour le territoire de la Côte d'Ivoire à l'Assemblée nationale (Barthélémy 2016).

<sup>42</sup> Ma traduction de : « Many members of the ruling group and even some dissenters, genuinely believe that in a country of this type only a single party system is desirable. »

corps des femmes devient le lieu principal où se traduit « l'évolution » nationale, elles en sont les principaux agents et les reflets. Si cette première réponse ne permet pas d'évaluer le degré d'adhésion des femmes à ce projet, il permet du moins d'envisager la séduction exercée par ce discours domestique et genré, lié aux promesses de développement.

### *Une modernité inévitable*

Le journal *Fraternité* suggère que le Code civil, qui prône la monogamie, la solidarité financière conjugale et la désolidarisation du groupe familial étendu, est la première étape vers l'amélioration des conditions de vie. Aussi, le corps discipliné des jeunes femmes est-il censé incarner le changement technologique autant que législatif. Cette rhétorique de la superposition et de la simultanéité de « l'évolution » caractérise les descriptions du nouveau Code civil :

La stabilité des relations familiales tient au climat du foyer. Aussi une structure mentale est-elle nécessaire pour l'établissement d'un mode d'action propre à l'application de la politique nationale. La fin de cette politique étant d'élever le niveau de vie de la population par le développement économique et social, le nouveau code civil Ivoirien, par sa conception de la personne humaine et de la famille y répond pleinement<sup>43</sup>.

Ces citations ont pour point commun de faire l'économie d'une identification des causes du changement. En effet, l'outil photographique propose de visualiser « l'évolution » sous la forme de deux états donnés, mais il appartient au spectateur de restituer la transition d'une photographie à l'autre. Ce montage laisse en suspens la question de savoir qui, de l'amélioration du niveau de vie ou de l'application du Code civil, viendrait en premier. « Les nouvelles lois accentueront l'évolution de la femme ivoirienne » annonce encore la légende, démontrant une reconnaissance que la loi n'est pas un facteur initial. La pensée fonctionnaliste naturalise le changement en dessinant ses contours futurs inévitables et semble ainsi nier l'agentivité des agents sociaux pris dans les traits de la modernité. Paradoxalement, la campagne d'information au sujet du Code civil n'appelle pas à un effort individuel ou à une appropriation personnelle, mais reconduit la figure d'un sujet soumis aux aléas sociaux et notamment à la vague fonctionnaliste de la modernité.

Le caractère inévitable de la modernité permet ainsi d'écarter la question des coutumes. « Le système ancien est en contradiction avec les données nouvelles de l'économie » affirme le quotidien national<sup>44</sup>. Considérées comme fondamentalement liées aux structures économiques,

---

<sup>43</sup> « Connaissance de la caisse », *Fraternité*, 27 août 1964.

<sup>44</sup> « État-civil, monogamie, succession », *Fraternité*, 11 septembre 1964.

les coutumes ivoiriennes doivent suivre un chemin identique à celles des pays développés pour bientôt s'aligner sur elles : « l'évolution des coutumes, dans toutes les sociétés humaines, suit un cheminement identique »<sup>45</sup>. La naturalisation du changement par cette interprétation univoque du déroulement historique annihile donc toute opposition aux nouvelles lois.

### *Ambiguïté et disparition du travail féminin dans la nouvelle nation*

Frederick Cooper (2004 : 12) montre bien comment la marginalisation des tâches féminines, au moment de la définition du travail salarié dans l'Union française en 1952, préjuge au final de leur inclusion dans le corps politique. Exclues de fait du travail salarié, sauf pour une faible partie d'entre elles qui remplissent des tâches genrées, la reconnaissance d'une productivité féminine dans l'économie moderne est questionnée au moment de l'indépendance. Or, ces photographies suggèrent que le travail des femmes dans la nouvelle économie nationale semble restreint à un salariat occupé aux fonctions domestiques, tandis que le travail féminin agricole et familial, non salarié, souvent qualifié « d'informel », devient un point aveugle de la politique nationale. Le travail des femmes, relégué à la fonction de salaire complémentaire, est encore menacé par le Code civil qui accorde à leur mari le bénéfice de leurs gains. La photographie rend donc ici compte de la perpétuation, au-delà de l'indépendance, de l'ambiguïté vis-à-vis du travail féminin, conçu comme un travail domestique.

La deuxième photographie (fig. 2) présente des jeunes filles en formation dont on peut se demander si leur enseignement participe d'un apprentissage plus large comme infirmière, assistante sociale ou puéricultrice, ou si cette étape de formation est une manière de préciser ses potentialités matrimoniales. En effet, à partir des années 1950, la presse catholique (mais aussi étudiante) se fait l'écho de revendications concernant l'éducation des jeunes femmes qui satisfont par leur éducation les nouvelles aspirations de leurs partenaires (Barthélémy & Jézéquel 2007). Alors que la formation des hommes africains dans l'Entre-deux-guerres correspond au désir de suppléer le manque de personnel européen dans les colonies, la formation des femmes procède d'abord du projet colonial et religieux de former des couples chrétiens et « éduqués ». Passées par les écoles coloniales, les femmes sont des compagnes avant d'être des professionnelles. La photographie réitère donc l'importance des tâches domestiques.

Pourtant, l'élite scolarisée engagée dans l'Association des femmes ivoiriennes (AFI), organe féminin du PDCI comme indiqué plus haut, fait état dans le journal *Fraternité* d'un droit au

---

<sup>45</sup> Ibid.

travail salarié qui dépasse le champ des tâches dites « maternelles ». La secrétaire de l'AFI, Gladys George Anoma, vante ainsi dans le même journal la « diversité de débouchés pour les filles » en dehors du « cadre étroit de la famille ». Elle cite l'usine textile de Gonfreville à Bouaké où « les équipes féminines accomplissent des travaux qui, jadis, auraient pu être confiés à des hommes »<sup>46</sup>. L'AFI doit, par ailleurs, souvent contrebalancer cette liberté de ton par des déclarations garantissant qu'elles préserveront leur rôle reproductif<sup>47</sup>.

La visibilité médiatique du salariat féminin impose au gouvernement d'Houphouët-Boigny l'existence de femmes scolarisées, aptes à s'engager dans l'économie structurée, au moment même où la loi alloue leurs revenus à leurs maris. Ce nouveau modèle de dépendance conjugale, dont Kristin Mann (1985) montre qu'il a pu être adopté volontairement au xix<sup>e</sup> siècle à Lagos par une élite féminine pensant y trouver une meilleure situation, a été rendu acceptable en Côte d'Ivoire par l'entretien d'une ambiguïté entre travail salarié et travail domestique, que la photographie confirme.

Par contraste, la stigmatisation du travail rural est beaucoup plus claire : la relégation de la « femme d'hier » semble nier la productivité importante dégagée par le travail agricole des femmes et confirmer leur disparition des plans de développement. Pourtant, l'agriculture familiale est susceptible de générer des revenus féminins spécifiques et importants. Les cultures vivrières ne forment pas qu'un substrat alimentaire familial, elles peuvent être commercialisées dans le cas de surplus, ce dont atteste très bien Jean Binet (1959) dans son étude « Marchés africains » dans laquelle il relève l'importance des changements de prix des produits vivriers entre leur lieu de production et leur lieu de consommation urbaine, en raison des nombreux intermédiaires commerciaux notamment féminins<sup>48</sup>. En outre, si la première image s'avère bien appartenir à la région sénoufo au centre-nord de la Côte d'Ivoire, c'est aussi une zone d'échange importante en raison de l'existence du réseau ferré<sup>49</sup>. Reniée au rang de contre-modèle, la

---

<sup>46</sup> « La femme ivoirienne à la conquête de son indépendance », *Fraternité*, 4 août 1961.

<sup>47</sup> B. Cooper (1997 : chap. 8), dans son étude sur la mobilisation officielle des femmes dans l'Association des femmes du Niger, soutient que l'idéologie conservatrice du mouvement féminin lui confère aussi la possibilité d'entrer dans l'arène politique.

<sup>48</sup> Si l'article porte essentiellement sur le Cameroun, cet économiste a aussi travaillé en Côte d'Ivoire dans les années 1950 (Binet 1959).

<sup>49</sup> Le Nord se voit très tôt assigner le rôle de grenier de la colonie ivoirienne pour ravitailler le Sud. Toutefois cet ensemble n'est pas homogène, rappelle l'auteur, et en pays sénoufo, l'action des autorités est plus forte et les

contribution économique des agricultrices se trouve invisibilisée. Le gouvernement lui préfère de vastes plans de conversion à l'agriculture exportatrice menés par des hommes technicisés suivant les recommandations de bureaux d'étude spécialisés.

Outil d'émulation des imaginaires, la photographie était utilisée par le PDCI afin de suggérer un idéal féminin adapté au nouveau Code civil. La représentation de la « femme évoluée » complétait le projet législatif patriarcal par la proposition d'une domesticité équipée, consommatrice et hygiéniste, permise par la scolarisation. Ces photographies lattaient le corps social des femmes en en faisant le symbole de la nation. Elles jouaient d'une aspiration plus générale pour la prospérité et l'accès aux biens importés. Membres de la nation par la voie spécifique de rôles genrés, les femmes étaient aussi destinataires d'une stratégie d'incorporation de la part du pouvoir houpouëtiste. Enfin, le discours du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire tendait à disqualifier toute opposition possible au projet national sur la base de l'universalité de sa modernité. La femme évoluée était devenue un idéal intemporel et transculturel auquel chacune pouvait prétendre une fois les conditions économiques réunies. La loi y était donc avant tout une promesse avant d'être une obligation, ce qui peut nous faire réfléchir sur le caractère non normatif de la loi ivoirienne encore aujourd'hui.

## **Bibliographie**

Ajayi A. J. F., 1982, « Expectations of Independence », *Daedalus*, 111 (2) : 1-9.

Appiah K. A., 1992, « Altered States », in *In my Father's House: Africa in the Philosophy of Culture*, Oxford, Oxford University Press.

Augé M., 1969, *Le rivage alladian. Organisation et évolution des villages alladian*, Paris, ORSTOM.

Bajorek J., 2012, « “Ça bousculait !” Democratization and Photography in Senegal », in R. Vokes (ed.), *Photography in Africa, Ethnographic Perspective*, Woodbridge, James Currey : 140-164.

Bamba A. B., 2016, *African Miracle, African Mirage, Transnational Politics and the Paradox of Modernization in Ivory Coast*, Athens, Ohio University Press.

---

relations avec le Sud bien meilleures que dans le Nord-Est et le Nord-Ouest très mal desservis (Chaléard 1996 : 93).



- Barthélémy P., 2010, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918-1957)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Barthélémy P., 2016, « Macoucou à Pékin. L'arène internationale : une ressource politique pour les Africaines dans les années 1940-1950 », *Le Mouvement Social*, 255 (2) : 17-33.
- Barthélémy B. & Jézéquel H., 2007, « Marier les “demoiselles frigidaire” et les “mangeurs de craies” : L'idéal du mariage lettré et l'administration coloniale en AOF », in O. Goerg (dir.), *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 7796.
- Benton L., 2002, « A Place for the State. Legal Pluralism as Colonial Project in Bengal and West Africa », in *Law and Colonial Cultures : Legal Regimes in World History, 1400-1900*, Cambridge, Cambridge University Press : 127-166.
- Binet J., 1959, « Marchés africains », *Cahiers de l'Institut de science économique appliquée*, V (1) : 67-85.
- Blé R.G., 2012, « Le pagné », *Communication*, 30 (1).  
<http://doi.org/10.4000/communication.3026>
- Brennen B & Hardt H., 2002, « Travail de l'information, histoire et matériau photographique : analyse visuelle d'une salle de rédaction dans les années 30 (traduction Gilles Bastin) », *Terrains & travaux*, 1 (3) : 92-120.
- Buckley L., 2005, « Objects of Love and Decay : Colonial Photographs in a Postcolonial Archive », *Cultural Anthropology*, 20 (2) : 249-270.
- Burke T., 1997, « “Fork up and Smile” : Marketing, Colonial Knowledge and the Female Subject in Zimbabwe », in N. R. Hunt, T. P. liu & J. quataert (eds.), *Gendered Colonialisms in African History*, Malden, Blackwell Publishers : 118-134.
- Chaléard J.-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres, l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.
- Chaterjee P., 1999, « La nation et ses femmes », in M. Diouf (dir.), *L'historiographie indienne en débat, colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*, Paris, Karthala : 355-378.
- Chauveau J.-P. & Dozon J.-P., 1987, « Au cœur des ethnies... l'État », in E. terraY (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 221-285.
- Cooper B., 1997, *Marriage in Maradi, Gender and Culture in a Hausa Society in Niger, 1900-1989*, Portsmouth, Heinemann.
- Cooper F., 2004, *Décolonisation et travail en Afrique, l'Afrique britannique et française 1935-1960*, Paris, Karthala-Sephis.

- Cooper F., 2005, « Modernity », in *Colonialism in Question, Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press : 113-152.
- Cordell D. D., Gregory J. & Piche V., 1996, *Hoe and Wage, A Social History of a Circular Migration System in West Africa*, Boulder, Westview Press.
- De Vault B., 1990, Le rôle des femmes ivoiriennes dans les luttes pour l'émancipation au sein du rassemblement démocratique africain, 1946-1952, Mémoire, Paris, Université Paris 1.
- Enwezor O., 2010, *Events of the Self : Portraiture and Social Identity. Contemporary African Photography from The Walther Collection*, Gottingen, Steidl.
- Falola T. & Jean-Jacques D., 2015, *Africa, an Encyclopedia on Culture and Society*, Santa Barbara, ABC CLIO.
- Gary-Toukara D., 2008, *Migrants soudanais/Maliens et conscience ivoirienne, les étrangers en Côte d'Ivoire (1903-1980)*, Paris, L'Harmattan.
- Geary C. M., 1986, « Photographs as Materials for African History. Some Methodological Considerations », *History in Africa*, 13 : 89-116.
- Gény T., 2017, *L'Association des Femmes Ivoiriennes : l'épouse du Parti Unique*, Mémoire de Master 2, Paris, IMAF.
- Goffman E., 1977, « La ritualisation de la féminité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 14 : 34-50. <https://doi.org/10.3406/arss.1977.2553>
- Grah-Mel F., 2003, *Félix Houphouët-Boigny*, Abidjan, CERAP ; Paris, Maisonneuve et Larose.
- Grah-Mel F., 2010, *Felix Houphouët-Boigny, l'épreuve du pouvoir 1960-1980*, Abidjan, CERAP ; Paris, Karthala.
- Guyer J., 1981, « Household and Community in African Studies », *African Studies Review*, 24 (2-3) : 87-137.
- Kipré P., 2005, *Côte d'Ivoire, la formation d'un peuple*, Fontenay-sous-Bois, SIDES IMA.
- Knibiehler Y., 1980, *Nous les assistantes sociales, naissance d'une profession. Trente ans de souvenirs d'assistantes sociales françaises 1930-1960*, Paris, Aubier Montaigne.
- Le Pape M., 1997, *L'énergie sociale à Abidjan. Économie politique de la ville en Afrique noire 1930-1995*, Paris, Karthala.
- Le Pape 2007, « Des femmes au tribunal, Abidjan 1923-1939 », *Cahiers d'Études africaines*, XLVII (3-4), 187-188 : 567-582. <http://doi.org/10.4000/etudesafricaines.8062>

- De L'Estoile B., 2005, « Au-delà des clichés : la vie sociale des photographies anthropologiques », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 12 (1) : 193-204.  
<https://doi.org/10.3917/rhsh.012.0193>
- Le Beaume J., 2014, *L'enseignement ménager en France, sciences et technique au féminin 1880-1980*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Mabon A., 2000, *L'action sociale coloniale, l'exemple de l'Afrique occidentale française du Front populaire à la veille des Indépendances*, Paris, L'Harmattan.
- Maddox-Toungara J., 1994, « Inventing the African Family : Gender and Family Law Reform in Côte d'Ivoire », *Journal of Social History*, 28 (1) : 37-61.
- Magnin A. (ed.), 1997, *Seydou Keïta*, Zurich-New York, Scalo.
- Magnin A., 2011, *Seydou Keita : Photographs, Bamako, Mali, 1948-1963*, Gottingen, Steidl.
- Mann K., 1985, *Marrying Well, Marriage, Status and Social Change among the Educated Elite in Colonial Lagos*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Nimis É., 2005, *Photographes d'Afrique de l'Ouest, l'expérience yoruba*, Ibadan, IFRA ; Paris, Karthala.
- Pollard L., 2003, « The Promise of Things to Come : The Image of Modern Family in State-Building. Colonial Occupation and Revolution in Egypt, 1805-1922 », in L. HaneY & L. Pollard (eds.), *Families of a New World. Gender, Politics and State Development in a Global Context*, New York-London, Routledge : 17-39.
- Rillon O., 2011, « Corps rebelles : la mode des jeunes urbains dans les années 1960-1970 au Mali », *Genèses*, 81 (4) : 64-83.
- Rillon O., 2013, *Féminités et masculinités à l'épreuve de la contestation. Le genre des luttes sociales et politiques au Mali, 1954-1993*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1.
- Schmidt E., 2005, *Mobilizing the Masses. Gender, Ethnicity and Class in the Nationalist Movement in Guinea, 1939-1958*, Portsmouth, Heinemann.
- Tiquet R., à paraître, « “Devoir de travail” et construction nationale dans le Sénégal de Senghor : le renouveau de la mission civilisatrice ? », *Relations internationales*.
- Tralou I., 1985, *Le PDCI en Pays Gouro de 1946 à 1957*, Mémoire de maîtrise, Abidjan, Bibliothèque de l'Institut historique d'arts et d'archéologie africains.
- Vléi-Yoroba C., 1994, *Le travail des femmes à Abidjan, 1946-1983*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 7.

- Vléï-Yoroba C., 1997, « Droit de la famille et réalités familiales : le cas de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 6, DOI : [10.4000/clio.383](https://doi.org/10.4000/clio.383).
- Werner J.-F., 2002, « Photographie et dynamiques identitaires dans les sociétés africaines contemporaines », *Autrepart*, 24 (4) : 21-43.
- Werner J.-F., 2006, *Médias visuels et femmes en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan.
- Zolberg A., 1969 [1964], *One Party Government in the Ivory Coast*, Princeton, Princeton University Press.